

COMMUNE DE TESSON

03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Gérard BOUTON, M. Jacques DUBOIS, Mme
Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER, Mme Anne-Marie MARTIN,
Mme Catherine FLANDRE M. Laurent ETOURNEAU, Mme Elise
BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE:

Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

OBJET : Maîtrise d'œuvre pour la révision du PLU

Monsieur le Maire présente la proposition du cabinet de
maîtrise-d'œuvre SARL URBAN HYMNS concernant la mission
de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Tesson,
validée par la commission d'appel d'offre réunie le 10 février 2020
pour un montant HT de 25 200 €.

Après échanges de vues, le conseil municipal accepte la
proposition du cabinet URBAN HYMNS, 6 rue du Marché 17610
SAINT SAUVANT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON

Publié ou Notifié, le 23 juin 2020



COMMUNE DE TESSON

03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

Objet : Vote du taux des taxes directes locales

Le conseil municipal prend connaissance des nouvelles bases
notifiées par les Services Fiscaux pour fixer les taux des taxes directes
locales de l'année 2020.

Ces bases réactualisées assurent à la Commune un produit
de taxe foncière (bâti et non bâti) de 160 106 €.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et le rapport
de la Commission des Finances,

Considérant que le produit global assuré est insuffisant pour
équilibrer le budget de l'exercice 2020,

**DELIBERE et DECIDE d'augmenter le taux de la Taxe
foncière (Bâti et non bâti) appliqué sur l'Exercice 2020.**

Taux 2020

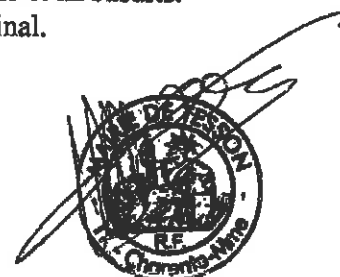
- Taxe Foncière (Bâti) : 14,82 % - Base : 859 200 € - Produit : 127 333 €
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 45,80 % - Base : 76 100 € - Produit : 34 854 €

Total du produit fiscal attendu 2020 taxe foncière : 162 187 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON

Publié ou Notifié, le 23 juin 2020



COMMUNE DE TESSON

03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

en exercice : 15

Présents : 14

Votants: : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

Objet : *Location du logement communal 27 C avenue Saint Grégoire*

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de **Monsieur Ludovic LEMASSON** afin
d'occuper le logement communal situé 27 C avenue St Grégoire à compter du 19 juin 2020.

- **Le Conseil Municipal**, après échanges de vues,
- **DECIDE** de louer, à compter du 19 juin 2020 à **Monsieur Ludovic LEMASSON** le
logement situé 27 C avenue St Grégoire.
- **FIXE** le prix du loyer mensuel à 459,67 €, **QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF
EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES** auquel se rajoutera éventuellement par
1/12 le coût du contrat d'entretien de la chaudière (délibération du 27 juillet 2015).
- **DEMANDE** le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer, à l'entrée dans les
lieux ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour établir et signer le bail à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON

Publié ou Notifié, le 23 juin 2020



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

**Objet : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste
des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque
commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint
délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires
titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil
municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs
droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être
familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour
l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de
la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui
suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse
avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms pour notre commune qui compte moins de 2000
habitants :

AR PREFECTURE

017-211704416-20200622-2206202009-DE

Regu le 25/06/2020

Titulaires

1. BRANGER Véronique, agricultrice, 3 allée des figuiers, 17460 TESSON
2. MARCHES Bernard, Militaire retraité, 8 rue de Bois Raynaud, 17460 TESSON
3. ROUDIER Jean-Marie, Agriculteur, 42 rue de chez Bouquet, 17460 TESSON, **Propriétaire Bois**
4. DUBUY Francis, 24 chemin chez Péron, 17460 PREGUILLAC, **Propriétaire Bois**
5. GENEUVRE Alain, Agent SNCF retraité, 18 rue des Sorignets, 17460 TESSON
6. LUCAZEAU Daniel, Agriculteur retraité 10 rue du Moulin de la Plante, 17460 TESSON
7. BOISSON Marc, Agriculteur retraité, 20 allée du Moulin, 17460 TESSON, **Propriétaire Bois**
8. BOUILLAUD Joachim, Agriculteur, 1 rue chez Boizeau, 17460 BERNEUIL
9. BONNEAU française, retraitée, 20 rue de la Forge, 17460 TESSON
10. PREVAUD Vincent, agent immobilier, commerçant, 14 rue des Bleuets, 17460 TESSON
11. ETOURNEAU Laurent, professeur, 12 rue de Bois Raynaud, 17460 TESSON
12. BOUTON Gérard, retraité comptable, 4 chemin de la Pierrière, 17460 TESSON

Suppléants

1. DAUNAS Bruno, Agriculteur, 40 rue de la Forge, 17460 TESSON, **Propriétaire Bois**
2. BAUDRY Jean, Agriculteur, 1 chemin Tublerie, 17600 SABLONCEAUX, **Propriétaire Bois**
3. BAUDRY David, Agriculteur, 2 chemin Moulin Chaillot, 17460 TESSON
4. VIDAL Martine, Agriculteur, 35 rue du Maine Lamy, 17460 TESSON, **Propriétaire Bois**
5. LÉGER Béatrice, retraitée, 5 rue du Moulin Creugnet 17460 TESSON
6. BUREAU Alain, Mécanicien retraité, 3 rue des Dandonnelles, 17460 TESSON
7. BAUDRY Jean-Yves, Agriculteur, 6 allée des Pins 17460 RIOUX
8. DESCAILLAUX Jacques, retraité, 43 avenue de Saintonge 17460 TESSON
9. VILLE Alain, Agriculteur, 5 rue des Groies 17460 BERNEUIL.
10. DUBOIS Jacques, retraité, 19 rue de Moulin Creugnet, 17460 TESSON
11. VRIGNAUD Laurence, agricultrice, 1 le Moulin des Brandes 17460 TESSON
12. FLANDRE Catherine, gérante de gîtes, 19 rue du Moulin Creugnet 17460 TESSON

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON

Publié ou Notifié, le 25 juin 2020



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

OBJET : délibération de création d'un emploi de fonctionnaire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et
non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier
le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un
adjoint technique ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35/35^{èmes},
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, au grade d' adjoint technique.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
- Effectuer les travaux nécessaires à l'entretien des locaux, voirie et espaces verts du patrimoine de la commune, participer aux différentes activités inhérentes aux services techniques ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C et fixée sur la base de l'indice brut 412.

- Le tableau des effectifs est modifié à compter du 23 juin 2020

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

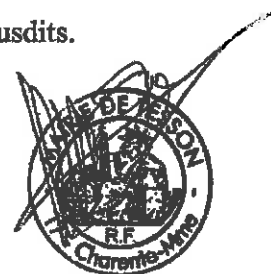
Emplois	nb.	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Service Technique Adjoint Technique Adjoint Technique principal de 2ème classe	1 2	Cadre d'emplois des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Administratif Adjoint Administratif principal de 2ème classe	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 25 h par semaine
Service Technique Adjoint Technique: - ménage Adjoint technique principal de 2ème classe : - espaces verts, entretien - cantinière	1 1 1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 2 h / semaine Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 24 h / semaine Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 26h30min/ semaine
Adjoint du Patrimoine	1	Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine– 23 h / semaine

ADOPTÉ

à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON



Publié ou Notifié, le 23 juin 2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

**Objet : Délibération relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime**

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le
cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations
chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements
qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention
entre la commune de TESSON et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil
Municipal

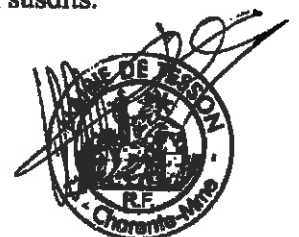
DÉCIDE, à l'unanimité,

>d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du
Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON

Publié ou Notifié, le 23 juin 2020



COMMUNE DE TESSON

03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

Objet : Création d'un budget annexe Lotissement « Les Châtaigniers »

Dans le cadre de son développement urbain, la commune prévoit
l'achat d'un terrain en vue de réaliser un lotissement communal.
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 14,
Considérant que la constitution d'un budget annexe est obligatoire
pour les activités de lotissement ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**La création au 23 juin 2020 du budget annexe relatif à ce
lotissement communal qui sera dénommé « Lotissement Les
Châtaigniers ».**

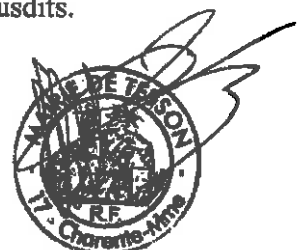
Toutes les recettes et dépenses relatives à ce lotissement seront
inscrites au budget 2020 sur ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Madame la Trésorière de
Gémozac.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON

Publié ou Notifié, le 23 juin 2020



COMMUNE DE TESSON

03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

Votants: : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

Objet : Délégation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) à la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

Vu le projet de convention pour la mise à disposition du service ADS de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole auprès de ses communes membres.

Compte tenu que la commune de TESSON appartient à un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants, il est indiqué aux conseillers présents que l'article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

Il est rappelé que le Maire conserve la compétence pour délivrer au nom de sa commune les autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'article L. 422-2 du Code de l'Urbanisme qui relèvent du Préfet et que la commune reste le lieu de dépôt unique de toutes les autorisations relatives à l'occupation des sols.

AR PREFECTURE

017-211704416-20200622-220620205-DE
Reçu le 23/06/2020

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, Monsieur le Maire propose d'approuver la convention entre la commune et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole précisant les modalités administratives et techniques de mise à disposition de son service ADS.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité ces propositions et autorisent le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON



Publié ou Notifié, le 23 juin 2020

COMMUNE DE TESSON

03/2020

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

Votants: : 14

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convocqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, Mme
Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON,
M. Jacques DUBOIS, Mme Isabelle MONNET, M. Régis BRANGER,
Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Catherine FLANDRE M. Laurent
ETOURNEAU, Mme Elise BRÉMONT, M. David BAUDRY, Mme
Sabrina MENAND BOUNNE

ABSENTE: Mme Frédérique TRASSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina MENAND BOUNNE

OBJET : Achat du terrain cadastré section ZI n ° 132

Le Maire rend compte au conseil municipal de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Régis Dubuy, représentant la SASU Les Châtaigniers, concernant le lotissement « Les Châtaigniers » n ° 2 (permis d'aménager n ° 017 441 18 S 0001 accordé le 25/02/2019) d'une superficie de 14 603 m² cadastrée section ZI n ° 132.

Après discussion, à condition que l'opération soit réalisable techniquement, financièrement, et d'obtenir un emprunt pour la réalisation d'un lotissement, la Commune achètera à la SASU Les Châtaigniers le terrain section ZI n ° 132 pour la somme de 8 € TTC le m² soit au total 116 824 € TTC.

Le règlement s'effectuera par dation.

Les frais de géomètre déjà engagés par la SASU Les Châtaigniers pour la constitution du dossier de permis d'aménager seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AR PREFECTURE

017-211704416-20200622-2206220203-DE
Reçu le 23/06/2020

DECIDE

- l'achat de la parcelle ZI n ° 132 pour un total de 116 824 € TTC à la SASU Les Châtaigniers, avec un règlement par dation
- la prise en charge des frais engagés (géomètre) par la SASU Les Châtaigniers pour la constitution du dossier du permis d'aménager n ° 017 441 18 S 0001
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes à venir

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire, Laurent MORICHON



Publié ou Notifié, le 23 juin 2020